

BAREME DES HONORAIRES

VENTE

Barème des honoraires de vente

Tarif national applicable à partir du 01 juin 2023

Tranche du prix de vente	Mandat simple	Mandat Exclusif
	Honoraires TTC**	Honoraires TTC**
Jusqu'à 100 000€	7%	6%
De 100 001 à 300 000€	6%	5%
A partir de 300 001€	5%	5%

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

Barème d'honoraires ci-dessus non applicable aux biens ci-dessous et bénéficiant d'un tarif particulier :

Terrain	10%
Bergerie	10%
Commerce	10% (TTC si prix soumis à TVA)

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000 €) Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Exemple : pour un prix de vente 150.000 euros en mandat simple, le montant des honoraires TTC = (7% x 100.000) + (6% x 50.000) = 10.000 euros

BAREME DES HONORAIRES

LOCATION

Barème des honoraires de location

Tarif national applicable à partir du 7 novembre 2022

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)	TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué	
Zone très tendue	. 12,00 €/m ²
Zone tendue	. 10,00 €/m ²
Zone non tendue	. 8,00 €/m ²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	3,00 €/m ²
Honoraires d'entremise : Montant appliqué au bailleur calculé sur le loyer annuel hors charges	7,20%
Location parking ou garage	TTC
Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	200,00 €
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)	TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	25,00%
Frais d'établissement d'un état des lieux	Suivant devis diagnostiqueur
Ouverture de dossier/entrée locataire	Vacations et débours
Honoraires de rédaction d'actes et de renouvellement de bail calculés sur le loyer annuel HC et HT	5,40%